



LES FORCES
MUSICALES



Refus du Ministère d'accepter le choix de Viviane Serry à la tête du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon : une décision injuste

La décision de la ministre de la Culture **de déclarer infructueuse** la procédure de nomination en cours pour le ou la futur(e) directeur.trice du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon sidère.

Dans le cadre d'une procédure normale, après l'audition de 8 candidats, une liste courte avait été établie, **le jury ayant à l'unanimité classé en tête Viviane Serry**, danseuse et directrice du Conservatoire de Nantes. La candidature de cette dernière a été retenue et validée par le Conseil d'administration du Conservatoire.

Par ailleurs, cette décision ministérielle intervient après une campagne de presse honteuse de certains professeurs de l'établissement mettant en cause la spécificité « danse » de la candidate retenue. Le texte publié dans La Lettre du Musicien est sans ambiguïté à cet égard. En déclarant infructueuse cette procédure, Madame Nyssen semble céder à la pression d'un lobby qui n'est absolument plus en phase avec la société et qui entretient des discriminations, tout en laissant entendre que cet établissement ne peut être dirigé par une personnalité issue de la danse.

Or, la danse ne saurait ainsi être placée dans une telle situation d'infériorité hiérarchique par rapport à la musique, et le seul fait d'avoir déclaré infructueuse la procédure donne le sentiment que le Ministère cautionne cette situation. *In fine*, et en tout état de cause, c'est à nouveau une femme qui se trouve empêchée d'atteindre un poste stratégique de direction.

L'USEP-SV s'étonne d'une telle situation et s'indigne d'une décision profondément injuste. Si la position ministérielle est fondée sur d'autres critères que ceux des pressions exercées **par un ancien directeur et des enseignants**, il convient de les rendre public. Dans le cas contraire, le soupçon demeurera, et nuira durablement au devenir de cet établissement prestigieux.

Paris, le 24 juillet 2018

Les Forces Musicales – Sébastien Justine – s.justine@lesforcesmusicales.org

Profedim – Aurélie Foucher – aurelie.foucher@profedim.org

SNSP – Juliette Prissard – j.prissard@snsf.fr

Syndeac – Vincent Moisselin – v.moisselin@syndeac.org